

---

Entrée en relation

---



**Loire invest**  
PATRIMOINE - CONSEIL

---

NOM :

PRENOM :

---

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de mon activité de conseil en gestion de patrimoine, je suis soumis à diverses réglementations correspondant aux différents statuts que j'exerce. Le présent document est établi en vue de vous présenter le cadre réglementaire dans lequel nous allons travailler.

En application de l'article 325-5 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) relatif aux Conseillers en Investissements Financiers (CIF), je vous adresse les informations réglementaires et les informations complémentaires préconisées par La Compagnie des CIF, association professionnelle agréée par l'AMF, dont je suis adhérent, enregistré au fichier ORIAS sous le numéro 07 009 140 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) ; par La Compagnie IAS et IOBSP, association professionnelle agréée par l'ACPR, dont je suis adhérent, enregistré au fichier ORIAS sous le numéro 07 009 140 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)).

Dans l'exercice de mon activité, je suis susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non indépendante : Lorsque le conseil est fourni de manière non indépendante, la rémunération pourra se faire sous forme de rétrocessions de commissions et/ou d'autres avantages monétaires ou non monétaires perçus ou reçus de la part de nos partenaires, cumulés éventuellement à nos honoraires. Cette rémunération est justifiée par une amélioration de la qualité de notre prestation et dans l'objectif d'agir au mieux de vos intérêts.

La nature du conseil ainsi que les contours de la rémunération vous seront communiquées de manière plus précise au sein de la lettre de mission.

Notre cabinet est enregistré à l'ORIAS pour les statuts suivants :

## Conseil en Investissement Financier (CIF)

### IAS catégorie B :

Activité pour laquelle je ne suis pas autorisé à encaisser des fonds destinés à un assuré ou à une compagnie d'assurances (primes ou cotisations).

Cette activité est non soumise à l'obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et nous pouvons communiquer sur simple demande du client, le nom de ces dernières.

### IOBSP :

Activité pour laquelle je ne suis pas autorisé à encaisser des fonds destinés à un client ou à un établissement de crédit (primes ou cotisations). Mandataires non exclusifs exerçant l'intermédiation en vertu d'un ou plusieurs mandats non exclusifs délivrés par un ou des établissements de crédit ou de paiement

### Transaction d'Immeubles et Fonds de Commerce :

Notre cabinet est titulaire de la carte professionnelle n° CPI 4101 2020 000 045 132 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Blois (41) : activité pour laquelle le cabinet ne peut percevoir aucun fonds, effet ou valeur.

## Liste des partenaires avec lesquels le cabinet entretient une relation significative de nature commerciale :

CIF

Nom	Mode de Rémunération	Nom	Mode de rémunération
SWISS LIFE Banque Privée	Commissions et/ou rétrocessions	123IM	Commissions et/ou rétrocessions
EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE	Commissions et/ou rétrocessions	ODDO	Commissions et/ou rétrocessions
ALTO Invest	Commissions et/ou rétrocessions	Apicap	Commissions et/ou rétrocessions
Alpheys	Commissions et/ou rétrocessions	IKapital	Commissions et/ou rétrocessions
RICHELIEU Banque	Commissions et/ou rétrocessions	Equitim	Commissions et/ou rétrocessions
Nextstage	Commissions et/ou rétrocessions	Adequity	Commissions et/ou rétrocessions
Vatel Capital	Commissions et/ou rétrocessions		

LOIRE INVEST - SARL au capital de 16 660 € - RCS Orléans 492 288 931 – Enregistrement à l'ORIAS ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) sous le n° 07 009 140 en qualité de Courtier d'Assurance et de Réassurance (COA), adhérent à l'association La Compagnie IAS (Associations professionnelles agréées par l'ACPR) ; Conseiller en Investissement Financier (CIF) adhérent à la Compagnie des CIF (Association professionnelle agréée par l'AMF) sous le n° F000081 ; Mandataire non exclusif en Opérations de Banque et Services de Paiement (MOBSP) autorisé à réaliser des actes de Démarchage Bancaire et Financier, adhérent à l'association La compagnie IOBSP (Associations professionnelles agréées par l'ACPR) ; Conseil en transactions Immobilières Carte T CPI 4101 2020 000 045 132. Garantie Financière et Responsabilité Civile Professionnelle MMA conformes aux articles L 530.1 et L 530.2 du Code des assurances.



## IAS

Nom	Nature	Type d'Accord	Mode de Rémunération
SWISS LIFE	Assureur	Intermédiation	Commissions et/ou rétrocessions
CARDIF	Assureur	Intermédiation	Commissions et/ou rétrocessions
GENERALI VIE	Assureur	Intermédiation	Commissions et/ou rétrocessions
EDRAC	Plateforme	Intermédiation	Commissions et/ou rétrocessions
Alpheys	Plateforme	Intermédiation	Commissions et/ou rétrocessions
ERES	Courtier	Intermédiation	Commissions et/ou rétrocessions
APRIL	Courtier / Assureur	Intermédiation	Commissions et/ou rétrocessions
Abeille Assurances	Assureur	Intermédiation	Commissions et/ou rétrocessions
Vie Plus	Assureur	Intermédiation	Commissions et/ou rétrocessions
Apicil	Assureur	Intermédiation	Commissions et/ou rétrocessions
Cegema	Assureur	Intermédiation	Commissions et/ou rétrocessions
Entoria	Assureur	Intermédiation	Commissions et/ou rétrocessions

## IOBSP

Mandant	Mode de Rémunération
SWISS LIFE Banque Privée	Commissions et/ou rétrocessions
Edmond de Rothschild Banque Privée	Commissions et/ou rétrocessions

## Carte T

Mandant	Mode de Rémunération	Mandat	Mode de rémunération
I Selection	Commissions	Edouard Denis	Commissions
Domitys Services	Commissions	Histoire & Patrimoine	Commissions
Nexity	Commissions	Alteara	Commissions
Perl	Commissions	Divers Mandat	Commissions
Divers Mandat	Commissions		

Enfin, je vous confirme que conformément au Code de Bonne Conduite de La Compagnie des CGP-CIF, j'ai pris l'engagement pour maintenir mon adhésion, de suivre des formations réglementaires obligatoires, de justifier annuellement d'une assurance Responsabilité Civile Professionnelle, de produire mon casier judiciaire et de déclarer immédiatement, sous peine de déchéance, tout événement susceptible de le modifier, enfin de respecter toutes les dispositions incluses dans le Code de Bonne Conduite de La Compagnie des CGP-CIF.

Notre travail nécessitant un accès, un stockage et l'exploitation d'informations personnelles, que vous voudrez bien nous confier, nous nous engageons à respecter le nouveau Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur le 28 mai 2018.

Par ailleurs, en application de l'article 325-4 du RGAMF, le cabinet s'abstient, sauf accord express, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients.

Nous vous informons que nous communiquerons avec vous par les moyens suivants :

- Par courrier
- Par tout autre support durable (e-mail, site internet dédié, etc...) dès lors que les clients auront opté formellement pour la fourniture des informations sur cet autre support et que ce même support se révélera adapté au contexte dans lequel seront conduites les affaires.

En vous remerciant de la confiance que vous voudrez bien nous accorder, je vous prie de croire, à l'assurance de mes sentiments distingués

Fait en 2 exemplaires  
1 exemplaire remis au client  
Signature

LOIRE INVEST - SARL au capital de 16 660 € - RCS Orléans 492 288 931 – Enregistrement à l'ORIAS ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) sous le n° 07 009 140 en qualité de Courtier d'Assurance et de Réassurance (COA), adhérent à l'association La Compagnie IAS (Associations professionnelles agréées par l'ACPR) ; Conseiller en Investissement Financier (CIF) adhérent à la Compagnie des CIF (Association professionnelle agréée par l'AMF) sous le n° F000081 ; Mandataire non exclusif en Opérations de Banque et Services de Paiement (MOBSP) autorisé à réaliser des actes de Démarchage Bancaire et Financier, adhérent à l'association La Compagnie IOBSP (Associations professionnelles agréées par l'ACPR) ; Conseil en transactions Immobilières Carte T CPI 4101 2020 000 045 132. Garantie Financière et Responsabilité Civile Professionnelle MMA conformes aux articles L 530.1 et L 530.2 du Code des assurances.